De: xxxxx

Envoyé: mardi 8 janvier 2019 11:05

À: Pierre Ouzoulias

Objet : RE: Demande de lancement de la procedure de destitution du president de la république et de la

consitution du parlement en Haute-Cour

Monsieur le Sénateur,

Grand merci pour votre nouvelle réponse! j'ai décidé vendredi dernier de m'adresser à la représentation nationale avec l'appui du dossier composé par le président de l'UPR, Monsieur François Asselineau, qui liste 13 manquements majeurs du président au regard de son devoir de respect de la constitution. (page 13 à 20 du dossier, peut-être n'avez-vous pas pris le temps de le lire? merci de le faire en ce cas)

Je ne suis pas porte parole de gilets jaune, mais je les soutiens à 100 % et je déplore les déjà nombreuses victimes et mutilés de personnes qui se battent pour leur droit à exister dignement et à exercer leur souveraineté.

Je souhaite pour ma part que les parlementaires s'unissent, au moins toutes les oppositions, dans un sursaut démocratique et républicain afin qu'ils fassent respecter notre constitution actuelle et que soit entamée la phase 1 de la procédure de destitution, les gilets jaunes ont besoin de l'aide de la représentation nationale! (ça c'est juste moi avis ©)

En effet , comment pourrait -on imaginer que l'exécutif actuel qui emploie un ton très autoritaire et bafoue également le rôle du parlement (ex: signature du traité de Marrakech sans aucune ratification (moi: ni pour ni contre j'avoue que je ne l'ai pas lu , je pense cependant que le président doit soumettre ce traité à la représentation nationale comme le prévoit, de mémoire, l'article 53 ou au referendum)), comment pourrait-on imaginer donc que de cela sorte plus de démocratie? comment pourrait-on imaginer qu'il décide de se dessaisir de son pouvoir au profit du peuple qu'il exècre? il faudrait que "notre" président soit honnête et non maladivement accroché au pouvoir !

Tous se rende bien compte que même si le RIC était accordé actuellement , il serait vidé de tout son sens , ce serait une illusion ou alors faudra-t-il des milliers de morts pour l'obtenir??????

Monsieur le Sénateur, je me permets d'insister, le dossier que je vous ai adressé ne fait pas état de simple désaccords politiques mais de graves manquements au respect de notre constitution! je vous demande de bien relire les pages 13 à 20 du dossier qui listent 13 manquements majeurs du président au regard de son devoir de respecter la constitution fixé par l'article 5 de notre constitution.

Il me semble que le préalable à plus de démocratie est de se libérer de la tyrannie, nous tous rédigerons une nouvelle constitution APRES, pour le moment faisons en sorte de faire respecter les institutions actuelles et évitons les victimes!!!

Monsieur le Sénateur, attendez-vous avec tous vos Pairs du parlement que se déclenche le Chaos et l'insurrection totale?

Ne pensez-vous pas que déjà trop de sang a été versé? trop de victime ? trop de mutilés à vie?

Le peuple a besoin de ses représentants UNIS dans la défense de notre république et de nos institutions, aussi imparfaites qu'elles soient! aidez-nous!!!!

L'aide de toutes les bonnes volontés et de toutes les compétence est précieuse et je vous remercie de votre proposition, cependant j'insiste l'aide dont nous avons besoin pour le moment est une action politique forte, qui indiquerait également que les élus de la république soutiennent le peuple!

Montrez-le ,tout sera public, et le peuple se souviendra des hommes politiques qui ont combattu a ses cotés! mobilisez vos collègues! merci! soyez courageux!

Dans l'espoir de vous voudrez bien reconsidérer votre position , je vous adresse , Monsieur le Sénateur, mes salutations cordiales et républicaines.

Bien à vous,

XXXXX.

De: Pierre Ouzoulias <pierre.ouzoulias@orange.fr>

Envoyé: mardi 8 janvier 2019 09:12

À: xxxxx

Objet : Re: Demande de lancement de la procedure de destitution du president de la république et de la consitution du parlement en Haute-Cour

Chère Madame,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre. Je reçois une vingtaine de message de « gilets jaunes » par jour. Je tente d'y répondre et pour l'instant vous êtes la seule à engager un dialogue.

Vous m'écriviez dans votre premier message que citoyenne française vous étiez « membre du peuple souverain français », ce qui est juste car la République c'est le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. À ce titre, vous pouvez donc décider de changer notre constitution. J'ai d'ailleurs lu que de très nombreux « gilets jaunes » envisageaient cette perspective par le biais d'un referendum d'initiative citoyenne. Plutôt que de destituer l'actuel Président, je pense qu'il serait plus utile pour notre République de supprimer la fonction présidentielle qui est profondément anti-démocratique.

Si le Gouvernement veut soumettre au Sénat son projet de réforme de la Constitution, le groupe auquel j'appartiens fera cette proposition. Si elle est aussi soutenu par les « gilets jaunes » cela lui donnera plus de force grâce à l'alliance du peuple et de sa représentation nationale.

L'immense mérite du mouvement des « gilets jaunes » est d'avoir montré que le peuple voulait s'intéresser à tous ce qui concerne la vie de notre République, ce qui constitue un sursaut démocratique de grande valeur. Les citoyennes et les citoyens doivent maintenant aller plus loin et proposer un programme de transformation de nos institutions et de notre société. En tant que Parlementaire je peux vous apporter une aide technique, dans le respect de votre indépendance.

Bien cordialement, Pierre Ouzoulias

De:xxxxx

Envoyé: lundi 7 janvier 2019 10:54

À: Pierre Ouzoulias

Objet : RE: Demande de lancement de la procedure de destitution du president de la république et de la consitution du parlement en Haute-Cour

Monsieur Le Sénateur,

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre, et ce, sur un ton sympathique.

Je ne peux me substituer au peuple français pour le choix d'un Président (parfois, je le regrette ©) ni ré-écrire la Constitution, s'il en était besoin, à moi seule.

Je me contente pour le moment de demander à la représentation nationale mandatée par le peuple souverain d'initier la procédure prévue par l'article 68 de notre Constitution afin d'examiner si notre Constitution actuelle, fondement de notre République, est respectée par le président actuel.

Je suis bien consciente que la procédure a peu de chance d'aboutir à la destitution compte tenu de la majorité en place mais initier la procédure pourrait déjà avoir un effet important notamment sur le fait que le président se croit intouchable !

Or pour initier cette procédure, détaillée dans le dossier que je vous ai adressé dans mon premier mail, il faut une résolution comportant un minimum de 35 signature au sein du Sénat, la résolution pourrait -être celle que je vous ai transmise (ainsi qu'à tous vos pairs) qui est très solide et bien argumentée.

Un député s'est déjà emparé de la démarche afin de mobiliser son groupe et ,je le souhaite, toutes les forces d'opposition au sein de l'Assemblée Nationale!

Vous-même pourriez être le premier Sénateur a entamer cette Lutte !!! croyez bien que le peuple en sera informé !

Je ne suis pas sûre que beaucoup de monde aurait parié sur la réussite de l'appel du Général De Gaulle au moment où il a été prononcéet n'oublions pas que la symbolique et le courage peuvent être des sources d'inspiration mobilisatrices!

C'est la raison pour laquelle je me permets d'insister et de vous demander de reconsidérer votre position, notamment à la lecture attentive du dossier que je vous ai transmis qui répond par avance à la plupart des objections que vous pourriez encore avoir.

Comptant sur votre mobilisation à utiliser le pourvoir qui vous a été confié par le peuple français , je vous adresse , Monsieur le Sénateur, mon salut cordial et républicain.

xxxxx

De: Pierre Ouzoulias <p.ouzoulias@senat.fr>

Envoyé: dimanche 6 janvier 2019 08:00

À:xxxxx

Objet : Re: Demande de lancement de la procedure de destitution du president de la république et de la constitution du parlement en Haute-Cour

Madame,

Vous savez que cette procédure n'a aucune chance d'aller à son terme sans l'accord du groupe de la REM à l'Assemblée nationale. Néanmoins, si elle aboutissait, par quelle personne souhaiteriez vous que l'actuel Président soit remplacé ?

Ne pensez-vous pas que le problème de nos institutions réside dans la concentration de tous les pouvoirs sur un seul homme ? N'est-il pas temps de changer de régime en donnant plus de pouvoir au Parlement et en supprimant la fonction présidentielle ?

Bien cordialement. Pierre Ouzoulias

Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs,

Permettez-moi d'adresser à chacun et chacune mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année en formulant le souhait que notre pays retrouve, au cours de cette année 2019, la voie de la dignité, ainsi que celles de la concorde nationale, de la paix, de la fraternité, de la liberté, de la solidarité et de la responsabilité républicaine!

En ma qualité de citoyenne française, sympathisante gilets jaunes, participante occasionnelle aux manifestations, et aucunement porte parole, membre du peuple souverain français, la Nation, dont vous êtes les représentants élus et, à ce titre, responsables du pouvoir qui vous a été confié, je vous demande solennellement d'user du pouvoir qui est le vôtre en tant que Sénateurs et Sénatrices de la Nation pour lancer au parlement la procédure de destitution d'Emmanuel Macron, en application de l'article 68 de la Constitution.

En vertu de cet article, les parlementaires peuvent en effet se constituer en Haute-Cour et voter la destitution du président de la République « en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ».

Comme une grande majorité de Français, je constate que les manquements de M. Macron à ses devoirs sont devenus foisonnants, évidents, graves et concordants, et qu'ils mettent désormais en jeu la paix civile en France, comme en témoignent le mouvement des « gilets jaunes » et le profond soutien qu'il reçoit dans la population.

Depuis le début de son mandat, M. Macron n'a en effet pas cessé de se soumettre aux puissants tout en s'en prenant aux faibles, de brader les intérêts de la France, d'affaiblir l'unité nationale et la démocratie, et de piétiner le droit international, alors que ses devoirs les plus éminents lui commandaient de faire exactement l'inverse.

Parmi les « manquements à ses devoirs manifestement incompatibles avec l'exercice de son mandat » commis par le président de la République – pour reprendre les termes de l'article 68 de la Constitution – j'attire tout spécialement votre attention sur les points suivants (sans que cette liste soit exhaustive) :

Tous les points résumés ci-dessous sont largement détaillés dans le dossier joint, aussi je vous prie de bien vouloir utiliser de votre temps que je sais précieux afin de prendre connaissance de ce dossier capital.

1) la paupérisation et la précarisation de pans entiers de la société française. notamment des retraités, des chômeurs et des jeunes, mais aussi des professions indépendantes et libérales, des petits commerçants et des fonctionnaires, par l'augmentation continuelle de la pression fiscale due aux contraintes budgétaires insurmontables que nous impose notre appartenance à l'Union européenne et à l'euro, et par le grignotage continuel des droits sociaux et des protections de toute nature sous l'effet des « déréglementations » continuelles exigées par l'Union européenne. L'objectif final étant de parvenir à une société extrêmement anxiogène, où chacun serait en compétition avec tous, et où la seule valeur suprême serait le culte de l'argent, au mépris de toute autre considération, qu'il s'agisse des valeurs de partage, de protection de l'environnement, de don, d'honnêteté et de respect de tout être humain, à commencer par les plus démunis.

Ce mépris outrageant pour les catégories les plus pauvres et les plus fragiles de la population, illustré par de nombreuses déclarations de M. Macron qui ont scandalisé l'opinion publique, est rendu plus choquant encore par le train de vie fastueux des locataires de l'Élysée, au moment où la misère frappe des pans entiers de la population française.

Tout cela constitue une violation explicite de l'article Premier de notre Constitution qui pose que « La France est une République [...] sociale ».

- 2) le bradage d'intérêts stratégiques et de services publics à l'étranger comme le TGV vendu à l'Allemand Siemens, le choix de fournitures militaires stratégiques à l'étranger, le concours qu'il a apporté à la vente des turbines d'Alstom à General Electrics quand il servait François Hollande, le démantèlement et la privatisation de services publics et de grandes infrastructures publiques, comme l'aéroport de Toulouse et les Aéroports de Paris, et bientôt la vente de centaines de barrages hydro-électriques d'EDF à des intérêts privés.
- 3) le dénigrement incessant des Français, dès qu'il est en déplacement à l'étranger, d'où il semble se faire un malin plaisir à insulter son propre pays, ou lorsqu'il a demandé qu'on « vienne le chercher » au moment de l'affaire Benalla, alors qu'il se sait protégé par l'article 67 de la Constitution. Cette critique et ce mépris obsessionnels du peuple français constituent une offense suprême aux principes républicains puisque l'article 2 de notre Constitution pose que le « principe » de la République est : « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».
- 4) le musèlement en sa faveur des médias audiovisuels du service public, et la mise au pas de toute pensée libre, en particulier par le vote d'une loi contre les prétendues « fake news ».
- 5) le travail de sape contre l'unité nationale, illustré notamment par la violation du résultat du référendum alsacien du 7 avril 2013, où les électeurs du Haut-Rhin avaient rejeté à 55,7 % la fusion des 2 départements d'Alsace, ce que le gouvernement a décidé pourtant d'imposer à partir de 2021. Cette décision de créer une « collectivité européenne d'Alsace » [sic] au mépris de la démocratie locale vise à accélérer la mise en place de « l'Europe des régions », c'est-à-dire le démembrement de la France, en violation expresse de la Constitution dont l'article Premier pose que « la France est une République indivisible » et dont l'article 4 pose que le président de la République est « le garant de l'intégrité du territoire ».
- 6) la destruction programmée de milliers de communes françaises, qui sont pourtant la base même de l'identité de la France et de sa démocratie locale avec une politique hypocrite et sournoise, étranglant financièrement les communes rurales par une diminution constante des dotations de l'État, et écœurant psychologiquement les maires par le retrait de tous leurs pouvoirs les uns après les autres, au profit de grands regroupements de communes impersonnels, bureaucratiques et dispendieux.
- 7) une politique visant à éroder constamment notre indépendance nationale et à dissoudre la France dans une Europe fédérale sous domination allemande, par exemple avec le projet de partage avec l'Allemagne du siège permanent de la France au Conseil de sécurité de l'ONU, voire de notre force de frappe nucléaire, ou avec l'annonce inopinée de la création d'une « assemblée parlementaire franco-allemande » dont le principe n'a jamais été soumis au peuple français.

Ces décisions stratégiques essentielles constituent des « manquements » d'autant plus graves aux « devoirs » du président de la République que M. Macron a lui-même reconnu – devant la chaîne de télévision britannique BBC le 18 janvier 2018 – que les Français voteraient probablement en faveur de la sortie de la France de l'Union européenne (Frexit) s'il daignait les interroger par référendum à ce sujet. M. Macron sait donc pertinemment que la politique qu'il mène ne recueille absolument pas l'assentiment majoritaire du peuple français, qu'elle est donc dépourvue de toute légitimité, et qu'elle bafoue en même temps :

- l'article 3 de notre Constitution qui pose que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum » et qu'« aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».
- et l'article 5 de notre Constitution qui pose que le président de la République « veille au respect de la Constitution » et « est le garant de l'indépendance nationale ».

- 8) la violation des droits du parlement et du droit international illustré notamment par le bombardement de la Syrie en avril 2018, totalement illégal du point de vue du droit international puisque non autorisé par le Conseil de sécurité de l'ONU, ni sollicité par le gouvernement légitime de la Syrie.
- 9) l'attitude guerrière visant à promouvoir un nationalisme continental européen qui menace la paix du monde, notamment au travers des propositions de M. Macron comme la création d'une armée européenne explicitement destinée à s'opposer à la « Chine », à la « Russie » et aux « États-Unis ». Cette déclaration, aussitôt désavouée par plusieurs gouvernements européens, a provoqué une réaction virulente du président américain qui a rappelé que l'Union européenne est une chasse gardée américaine qui doit surtout payer son écot à l'OTAN.
- 10) le mépris constant avec lequel il traite la langue française et les pays de la Francophonie, en choisissant quasi-systématiquement de s'exprimer en anglo-américain lorsqu'il est devant un public étranger, en traitant avec un dédain ostensible les sommets de la Francophonie, ou en humiliant les chefs d'État africains (comme le président du Burkina Faso lors d'un voyage à Ouagadougou), alors que son devoir absolu est au contraire :
 - de ne s'exprimer toujours et en tout lieu qu'en français conformément à l'article 2 de notre Constitution qui pose que « la langue de la République est le français » -,
 - et de viser au développement de nos liens avec tous les pays de la Francophonie- conformément à l'article 87 de notre Constitution qui pose que « la République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage. »

Non seulement l'anglomanie de M. Macron provoque parfois des incidents diplomatiques qui ridiculisent notre pays (comme en Australie où son mauvais maniement de la langue de Shakespeare lui fit tenir publiquement des propos indécents à la femme du Premier ministre), mais elle rabaisse de façon scandaleuse et indue le statut de la langue française, qui est l'une des 6 langues officielles de l'ONU – à égalité avec l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe – et l'une des deux seules langues de travail du Secrétariat général de l'ONU avec l'anglais. Le « devoir » auquel M. Macron se refuse est pourtant d'être le premier ambassadeur de la langue française à travers le monde. Son refus de parler le français dans les rencontres internationales est un « manquement » d'autant plus injustifiable que la langue de Molière est, contrairement à une légende, l'une des langues en plus fort développement dans le monde, notamment du fait de l'expansion démographique de l'Afrique francophone.

Il n'y a qu'un seul moyen de mettre un terme à cette liste déjà bien trop longue des méfaits, des inconduites scandaleuses et des manquements graves à ses devoirs que M. Macron a commis en seulement 18 mois de mandat.

Ce moyen, c'est la destitution du président de la République prévue par l'article 68 de la Constitution, que je vous demande solennellement, Mesdames les Sénatrices et Messieurs les Sénateurs, de bien vouloir mettre en œuvre immédiatement avec vos collègues du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Je remercie au passage le seul, pour le moment, Député français qui a déclaré s'engager courageusement et de manière responsable sur la voie de cette procédure et j'invite les 576 autres députés et les 348 sénateurs(trices) à en faire autant.

Je crois utile de vous rappeler que l'UNION POPULAIRE REPUBLICAINE et son Président François Asselineau, rédacteur du dossier très complet que je vous joins, tiennent une liste publique et individuelle des réponses obtenues auprès de la représentation nationale, ce qui permettra au peuple souverain de savoir qui, de ses représentants élus, tient compte des textes fondateurs de

notre République, de notre Contrat Social, de notre Démocratie et du rôle qui est assigné à chacun par notre Constitution.

Cette liste publique permettra aux Français de savoir quel député et quel sénateur préfère soutenir Macron et quel député et quel sénateur préfère soutenir le peuple.

Elle permettra en particulier de faire la différence, parmi les parlementaires qui affirment soutenir le mouvement des « gilets jaunes », entre ceux qui le font devant une caméra par simple opportunisme, et ceux qui sont prêts à engager la seule action juridique réelle permettant d'empêcher Macron de continuer à nuire : la destitution.

Dans l'attente de votre prompte réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames les Sénatrices, Messieurs les Sénateurs, l'expression de mes salutations républicaines.

XXXXX